



**Commune de 7620 BRUNEAUT**

11, rue Wibault Bouchart  
7620 BRUNEAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – [nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be](mailto:nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be)

**Note de synthèse**

**1. Elections communales du 13 octobre 2024 – Validation par le Conseil des Elections locales – communication**

Il s'agit d'informer le Conseil communal de l'arrêté prononcé en séance publique le 04 novembre 2024 par le Conseil des Elections locales dans le cadre de la validation des élections communales du 13 octobre 2024.

**2. Conseil communal - Désistement en vertu de l'article L1122-4 de Mr DETOURNAY Daniel, en qualité de conseiller communal – prise d'acte**

Daniel Detournay, élu, a informé le conseil communal en date du 18.11.2024 qu'il renonçait, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré à savoir conseiller communal. Il s'agira pour le conseil communal d'en prendre acte.

**3. Conseil communal - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités**

Conformément à la circulaire du 10.10.2024 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du collège communal, il a été procédé à la vérification sur base des déclarations sur l'honneur qu'aucun élu ne se trouve dans un cas d'incompatibilité et que chaque élu se trouve encore dans les conditions d'éligibilité à ce jour, à travers les documents fournis par les élus et en possession de la commune.

**4. Conseil communal - Installation et prestation de serment des conseillers(ères) élu(e)s**

Pour M. Pierre Wacquier, prestera serment entre les mains de Mme Clara HURBAIN, Echevine sortante.

A la suite des vérifications, les prestations de serment des élus au Conseil communal vont être effectuées entre les mains du Président, par ordre alphabétique.

**5. Conseil communal - Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités de la suppléante remplaçant l'élu s'étant désisté**

Suite à la prise d'acte de la renonciation de Mr DETOURNAY Daniel, et conformément à la circulaire du 10.10.2024 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du collège communal, il a été procédé à la vérification sur base des déclarations sur l'honneur que Mme VICO Alberte, suppléante ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité et qu'elle se trouve encore dans

les conditions d'éligibilité à ce jour, à travers les documents fournis par l'élu et en possession de la commune .

## **6. Conseil communal - Installation et prestation de serment de la suppléante remplaçant l'élu s'étant désisté**

A la suite des vérifications, la prestation de serment de la suppléante sera effectuée entre les mains du Président.

## **7. Conseil communal - Fixation du tableau de préséance**

En fonction de l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), le tableau de préséance est dressé selon les conditions fixées par le R.O.I.

## **8. Collège communal – Adoption du pacte de majorité - décision**

Selon les dispositions du CDLD, un pacte de majorité doit être approuvé. Il présente :

Wacquier	Pierre	Bourgmestre
Delcroix	Muriel	1 <sup>er</sup> Echevine
Déséveaux	Charles	2 <sup>e</sup> Echevin
Gérard	Pierre	3 <sup>e</sup> Echevin
Legrain	Pierre	4 <sup>e</sup> Echevin
Hurbain	Clara	Présidente du Conseil de l'action sociale

Historique :

- Le pacte de majorité a été déposé le 06.11.2024. entre les mains de la Directrice générale par les groupes Les Engagés, IC-MR et U.S.B.
- Il remplit les conditions à l'article L1123-1, §2 du CDLD.
- Un accusé de réception a été délivré.
- Le pacte a été publié aux valves communales le 06.11.2024.

## **9. Bourgmestre - Prestation de serment**

## **10. Collège communal - Prestations de serment des Echevins**

Après l'adoption du pacte de majorité et considérant que rien ne s'oppose à ce que le Bourgmestre et les Echevins prêtent serment, il est procédé aux prestations de serment du Bourgmestre et des Echevins.

La prestation en qualité de Bourgmestre se fera entre les mains de Mme Clara Hurbain, Echevine sortante.

Les prestations des Echevins se feront entre les mains du Président.

## **11. Déclaration facultative d'apparement – prise d'acte**

Le conseil communal actera les déclarations d'apparement de chaque conseiller communal, selon le C.D.L.D. Elles doivent ensuite être transmises aux intercommunales.

## **12 Election des membres du conseil de l'action sociale**

Les candidats présentés par les groupes politiques, conformément au CDLD, sont élus de plein droit par le Conseil communal (par ordre alphabétique).

ANDRIEU Nadège	U.S.B.
BURY David	Ensemble pour Brunehaut
CHEVALIER Sarah	Les Engagés
GHINS Stéphanie	Ensemble pour Brunehaut
HURBAIN Clara	U.S.B.
LECLERCQ Rémy	IC – MR
LEJEUSNE Etienne	U.S.B.
PROU Caroline	Ensemble pour Brunehaut
WACQUIER Marie-Paule	IC – MR

Le Président du Conseil communal proclamera en séance le résultat de l'élection.

Historique :

- Feuille de calcul de la répartition des sièges au Conseil de l'action sociale entre les 2 groupes composant le Conseil communal envoyé le 30.10.2024.
- Le 18.11.2024 : réception des actes de présentation.
- Le 18.11.2024 : PV de recevabilité de la liste de candidats pas groupe politique est dressé.
- Le 18.11.2024 : la liste des candidats de C.P.A.S. a été établie.

## **13. Election des membres au conseil de police – décision**

Selon les candidats présentés par les groupes politiques, le Conseil communal procédera, en séance publique, au scrutin secret à l'élection des membres effectifs du conseil de police et de leurs suppléants.

Chaque conseiller prendra part au scrutin et recevra chacun 1 bulletin de vote. Il dispose d'une seule voix et l'élection se fera en 1 seul tour.

Après les votes et le dépouillement, seront élus en tant que membres effectifs les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

En cas de parité, la préférence sera accordée dans l'ordre indiqué par les instructions.

Historique :

- Le 08.11.2024 : les groupes politiques composant le Conseil communal sont informés qu'il faut élire 2 conseillers communaux et qu'il convient d'introduire un acte de présentation.
- Le 18.11.2024 : trois actes de présentation sont déposés.
- Le 18.11.2024 : la liste des candidats est arrêtée par le Bourgmestre et est composée comme suit par ordre alphabétique (A : effectif ; B : suppléant) :

A. <b>DÉSÉVEAUX Charles</b> B. 1. VAN NIEUWENHUYSE Damien
A. <b>LEGRAIN Pierre</b> B. 1. BARISEAU Nicolas 2. DELCROIX Muriel
A. <b>SCHIETSE François</b> B. 1. HILALI Nadya 2. FRÉDÉRIC Henri

#### **14. Conseil communal – Election du Président de séance – décision**

En date du 18/11/2024, un acte de présentation a été déposé entre les mains de la Directrice générale.

L'acte est signé par le candidat Mr Bariseau Nicolas et par la totalité des conseillers de chaque groupe politique participant au pacte de majorité.

L'élection aura lieu à haute voix et en séance publique.

Brunehaut, le 21.11.2024.

La Directrice générale,



  
Nathalie Bauduin